

- ACCUEILS TOURISTIQUES**
- Accueil du Parc
 - Office du tourisme
 - Grand site de France®
 - Musée / Site de visite
 - Petite Cité de Caractère®

- PATRIMOINES NATURELS**
- Réserve naturelle
 - Puy et volcan
 - Curiosité géologique
 - Site d'observation des oiseaux
 - Panorama
 - Tourbière
 - Cascade
 - Rivière

- ACTIVITÉS ET LOISIRS DE PLEINE NATURE**
- Sentier de découverte
 - Site de baignade
 - Sentier de grandes randonnées GR®
 - Piste équestre
 - Vélorail
 - Véloroute
 - Train touristique Gentiane Express

- REPÈRES**
- Gare
 - Commune
 - Commune partenaire
 - Station thermale
 - Édifice religieux remarquable
 - Château
 - Route départementale
 - Autoroute

GR®, itinéraires de Grandes randonnées, dans le Parc des Volcans d'Auvergne

Quatre GR® permettent de sillonner le territoire du Parc :

- GR® 4 Hauts plateaux et Monts d'Auvergne
- GR® 441 Tour de la Chaîne des Puy
- GR® 400 Tour du Volcan cantalien
- GR® 30 Tour des lacs d'Auvergne

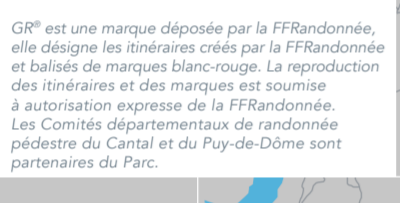
Retrouvez toutes les informations et les traces GPX des différents parcours sur l'application « Ma Rando »



Cette carte n'a pas vocation à être une carte routière, elle vous permettra de localiser les bonnes adresses et principaux points d'intérêt de ce territoire classé « Parc naturel régional ».

Puy de Dôme, Grand site de France® (d6)
 Le Panorama des Dômes vous permet d'accéder au sommet du puy de Dôme toute l'année dans des conditions optimales de sécurité et de préservation de l'environnement. Pour vous accueillir, la Maison de Site abrite la gare de départ et un espace d'accueil où se trouvent billetterie, restaurant, espaces scénographiques et pédagogiques, espaces Wifi, boutiques etc. Le sommet reste également accessible à pied, par le chemin des Muletiers.
 Durée : 45 minutes - Dénivelé : 350 m.
 Renseignements : à la Maison de Site ou contactez l'espace d'information au 04 73 62 21 46

Sur le Massif du Puy Mary (I3)
 Un arrêté réglemente l'accès au pas de Peyrol pour les camping-cars, voitures avec caravane, bus et camions avec la mise en place d'un sens de circulation spécifique en fonction de l'horaire et de la période de l'année.
 > Pensez à consulter le sens de circulation et les règles de stationnement sur le site internet du Grand Site du Puy Mary.
 Le stationnement des voitures est autorisé uniquement sur le parking prévu à cet effet. Du 1^{er} juin au 30 septembre, une contribution à la préservation du site de 4 € est demandée. Cette vignette, payable une fois, est valable pour toute la saison.
 > Des lignes de navettes estivales parcourent le territoire afin de permettre au plus grand nombre de limiter l'usage de la voiture lors de leurs déplacements.
 Renseignements - Grand Site du Puy Mary
 www.puymary.fr | 04 71 47 04 14



GR® est une marque déposée par la FFRRandonnée, elle désigne les itinéraires créés par la FFRRandonnée et balisés de marques blanc-rouge. La reproduction des itinéraires et des marques est soumise à autorisation expresse de la FFRRandonnée. Les Comités départementaux de randonnée pédestre du Cantal et du Puy-de-Dôme sont partenaires du Parc.

Les indications fournies dans le présent document sont réputées exactes à la date du tirage (mars 2026). Les modifications pouvant intervenir par la suite sur le terrain ne pourraient engager en aucun cas la responsabilité de l'auteur. Néanmoins, toutes remarques ou observations formulées seront examinées avec attention.

